



FICHE RÉFLEXES

N° 3 – 09/2020

Désinfection des locaux et du linge

Contexte

Dans le cadre de la reprise de l'activité, les collectivités territoriales doivent assurer le nettoyage et la désinfection des locaux afin de prévenir la propagation du virus Covid-19.

Objet

- Apporter un appui aux collectivités dans la reprise de l'activité, et en particulier pour l'entretien des locaux et les risques liés à cet entretien.
- Rappeler les consignes générales de nettoyage et de désinfection en période d'épidémie et fournir une aide à l'élaboration des protocoles d'entretien des établissements recevant du public (ERP) et des locaux de travail.

Rappel des gestes barrières



Pour information : Temps de présence du Virus COVID-19 sur les surfaces :

Résistance variable selon les supports : Air = 3 h, Carton = 24 h, Plastique = 3 jours, Acier = 3 jours, Bois = 4 jours, Verre = 5 jours, 6 jours en milieu humide.

Recommandations

Consignes générales

- **Affichage et application des gestes barrières**
- **Lavage des mains à l'eau et au savon** et séchage avec essuie mains à usage unique (mettre hors-service les sèche-mains soufflants) : en arrivant sur site, avant et après l'intervention, et avant le départ du site.
- **Aérer régulièrement** (toutes les 3 heures) les pièces fermées pendant quinze minutes, **et pendant et après les opérations de nettoyage.**
- **Pour chaque établissement, définir et afficher un protocole d'entretien des locaux** respectant les informations de cette fiche et précisant notamment pour chaque surface : la fréquence de l'entretien, le nettoyage chronologique des zones les moins sales avant les zones les plus sales, les produits, leur dosage et la méthode d'entretien.
- **Informé et sensibiliser les agents et prestataires des consignes** sanitaires (distanciation, lavage des mains, gestes barrières) et des protocoles internes de nettoyage, notamment **via des affichages dans les locaux.**
- Port des équipements de protection individuelle (EPI) et des masques tissus ou chirurgicaux, ainsi que des vêtements de travail par les agents d'entretien.
- Respect des consignes de stockage des produits et des matériels.

Organisation des activités de nettoyage

- **Eviter la prise de poste collective.**
- Eviter le changement de personnel sur le même site.
- Alléger le plan de nettoyage, en intervenant prioritairement dans les zones occupées et les points de contacts (poignées, rampes, etc.)
- **Décaler les horaires de nettoyage pour éviter la co-activité** (contact avec les occupants).
- **Attribuer, si possible, des outils de travail individuels**, ou veiller à leur nettoyage et désinfection entre chaque changement d'utilisateur.
- Informer des risques liés aux produits utilisés et **former les agents en cas d'utilisation d'un nouveau produit.**
- Mettre à disposition des consommables en quantités suffisantes (essuie mains, lingettes, savons...).

Équipements de protection et vêtements de travail des agents d'entretien

- **Lavage des mains à l'eau et au savon et séchage avec essuie mains à usage unique, avant et après le port des gants et du masque.**
- Adapter les équipements de protection en fonction des dangers figurant sur la Fiche de Données de Sécurité des produits (FDS) :
 - Lunettes ou écran de protection des yeux.
 - Vêtement de travail : blouse, ou blouse et sur-blouse en cas de contamination avérée
 - Gants de ménage protégeant les avant-bras (Norme EN 374-5)
 - Chaussures de travail différentes des chaussures ville : chaussures de ménage imperméables
 - Port de d'un masque de protection respiratoire en cas de non-respect des mesures de distanciation sociale (ex : à deux dans une pièce)
 - Entretien des vêtements de travail : prévoir plusieurs blouses et un lavage régulier
 - Stocker les vêtements de travail dans une armoire double compartiment afin de limiter les contaminations croisées.

Matériels et produits

- **Ne pas utiliser d'aspirateur** (sauf système injecteur/extracteur à l'humide type « Rotowash® » pour les moquettes).
- **Chariot d'entretien habituel** (bandeaux de lavage à usage unique ou lavable, seaux, balai à plat, etc.)
- **Produits nettoyants :**
 - Dissolvent la graisse et éliminent les matières organiques des surfaces.
- **Produits nettoyant/désinfectants :**
 - **Certains produits multi-usages contiennent à la fois un agent nettoyant et un désinfectant** et permettent d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
 - **Privilégier les produits contenant un tensioactif** (présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants). Outre son activité de dégraissage des surfaces, le tensioactif va également dégrader les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver. Ces produits de nettoyage pourront donc être utilisés pour l'entretien quotidien des locaux.
- **Produits désinfectants spécifiques :**
 - **A utiliser si l'évaluation des risques sanitaires le justifie** (suspicion de contamination, activités spécifiques, surfaces fréquemment exposées, etc.). En effet, l'usage répétitif du désinfectant peut créer des micro-organismes résistants au désinfectant. De plus, une désinfection inutile constitue une opération de travail à risque pour les travailleurs (exposition aux produits chimiques, troubles musculo-squelettiques...).
 - Contiennent des agents chimiques permettant de tuer la plupart des germes.
 - **La plupart des désinfectants ménagers et produits multi-usages nettoyant/désinfectant courants sont efficaces s'ils respectent la norme EN 14476 virucide pour les virus enveloppés.**
 - Doivent être appliqués une fois que les surfaces ont été nettoyées.
 - Les désinfectants TP4 sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur les surfaces telles que celles en contact avec des denrées alimentaires.
- **Lingettes désinfectantes :**
 - Combinent des agents nettoyants et des désinfectants dans une même solution.
 - Peuvent s'assécher en raison de leurs propriétés de séchage rapide. Doivent être jetées si elles se sont asséchées.
 - Non recommandées pour les surfaces très souillées.

Nettoyage quotidien

- **Informez régulièrement les agents** des risques de contamination et du **protocole d'entretien des locaux**.
- **Principes de nettoyage et de désinfection des sols et surfaces :**
 - **Éviter de réaliser ces opérations de nettoyage/désinfection en présence d'autres personnes** (usagers, collègues, enfants).
 - Si possible, intervenir au bout d'un délai de latence de 3 heures après la dernière occupation du local.
 - Commencer le nettoyage par les zones les plus propres et finir par les zones plus sales en insistant sur les points de contact (zones fréquemment touchées, etc.).
 - **Nettoyer avec les produits de nettoyage habituels.**
 - Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection : dilution, méthode d'application et temps de contact.
 - Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
 - **Ne pas utiliser d'aspirateur.**
 - Limiter l'utilisation de produit en pulvérisation.
 - Les moquettes pourront être lavées au moyen d'un système injecteur/extracteur à l'humide type « Rotowash® ».

- Eviter si possible l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalé et ainsi irriter les voies respiratoires. Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes.
 - Penser à la gestion **de déchets dans des sacs fermés en quantité suffisante.**
- **Fréquence :**
 - **Nettoyage et désinfection des sols 1 fois par jour minimum**
 - **Nettoyage et désinfection des surfaces de contact** (fréquemment touchés) **1 fois par jour minimum** (2 à 3 fois par jour si possible)
 - **Nettoyage et désinfection des matériels et équipements partagés après chaque changement d'utilisateur** (outils, claviers, téléphones, souris, etc.).
 - **Dans les lieux d'accueil de jeunes enfants** (écoles, crèches, centres de loisirs, etc.), **nettoyer les cuvettes de toilettes après le passage des enfants, aérer et condamner les sanitaires pendant l'intervention et le temps d'efficacité du produit.**
 - **Entretien quotidien des vêtements de travail et du linge** (draps, serviettes, bavoirs, bandeaux de lavages) : un cycle en machine de 30 min à 60°C
 - Dans le cadre de locaux et pièces partagés, **mettre à disposition des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées pour le nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées** (claviers, souris, téléphones, outils de travail, objets personnels, etc.).
 - **L'ordre de nettoyage suivant est conseillé :**
 1. **Nettoyage des surfaces de contact** (fréquemment touchées) : poignées de porte, accoudoirs de chaise, rampes d'escalier, interrupteurs, robinets d'eau, toilettes, boutons d'ascenseur, accoudoirs de chaise, tables, rampes d'escalier, claviers, téléphones, télécommandes, interrupteurs, tables, bureaux, équipements et outils de travaux, etc.
 - Une application d'un **produit multi-usage détergent/désinfectant à l'aide de lingettes ou de lavettes pré-imprégnées doit être mise en œuvre sur ces surfaces.** Les lavettes doivent être changées entre chaque zone et mises dans un sac fermé hermétiquement avant lavage.
 2. **Balayage des sols :**
 - **Proscrire l'utilisation des techniques sèches** lors de cette opération pour éviter la dissémination du virus : balai coco, aspirateur...
 - **Mettre en œuvre le balayage à l'humide** (élimine jusqu'à 90 % des poussières en évitant la propagation dans l'air) : balayer avec un bandeau de lavage à usage unique ou lavable imprégné d'eau propre. Cette méthode est réalisée à l'aide d'une gaze unique ou de bandeaux microfibres lavables. Ces derniers, une fois utilisés, sont jetés ou placés dans un sac en vue d'un lavage.
 3. **Nettoyage des sols :**
 - **Nettoyer avec un bandeau de lavage à usage unique ou lavable imprégné du produit** détergent ou multi-usage détergent/désinfectant habituel.
 - **Privilégier la technique par pré-imprégnation.** Le bandeau a une surface maximale de lavage prévue par le fabricant. Il faut donc déterminer le nombre de bandeaux nécessaire pour le bâtiment. Ces derniers sont posés dans un bac rempli du produit. Une fois la surface nettoyée, placer le bandeau dans un sac en vue du lavage 30 minutes à 60°C.
 - **Le lavage mécanique à l'auto-laveuse est une autre méthode à considérer,** adapté aux surfaces importantes.
 - **Proscrire le décapage abrasif des sols.**

Nettoyage en cas de suspicion ou de survenue d'un cas COVID-19 dans les locaux

- Signaler la zone concernée par un balisage (« Défense d'entrer : Nettoyage en cours »)
- **Port de gants de ménage et masque** de protection respiratoire chirurgical

- **Avant de nettoyer attendre minimum trois heures et de préférence jusqu'à la reprise du poste le lendemain** (afin de réduire le risque d'exposition aux aérosols).
- **Aérer la pièce si c'est possible.**
- **Prévoir un protocole de nettoyage humide et de désinfection afin que :**
 - Les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique ou lavable imprégné d'un produit détergent.
 - les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ou lavable.
 - un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé.
 - les sols et surfaces doivent être désinfectés avec une solution d'eau de Javel ou tout autre produit validé par la norme EN 14476 (virucide) en suivant les recommandations du fabricant, avec un bandeau de lavage à usage unique ou lavable, différent des deux précédents.
 - les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.
 - les déchets soient placés dans un sac fermé.
 - bandeaux de lavage soient lavés avec le linge contaminé 30 minutes à 60°C.

Avant l'intervention / après l'intervention

- **Lavage des mains** à l'eau et au savon et séchage avec essuie mains à usage unique, en arrivant sur site et avant le départ du site.
- Penser à la gestion de **déchets dans des sacs fermés.**
- Penser à **aérer les locaux pendant l'intervention et plusieurs fois par jours.**

Sources

Ministère du Travail – *Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés* – 5 mai 2020

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/protocole-national-de-deconfinement-pour-les-entreprises-pour-assurer-la>

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - *Protocole sanitaire - Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires* – 29 avril 2020

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

H CSP - *Avis relatif à l'opportunité de nettoyer et de désinfecter, avant réouverture à l'issue du confinement, les établissements recevant du public et lieux de travail fermés pendant la période de confinement, dans le contexte de la lutte contre la propagation du coronavirus SARS-CoV-2* - 29 avril 2020

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=811>

HSCP - *Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2* -26 avril 2020

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=806>

INRS – *Covid-19 et entreprises – Foire aux questions* – 5 mai 2020 <http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html#91e31fa4-115f-4b95-a056-5be08313a0ff>

INRS - *TC 82 - Virus, produits antiseptiques et désinfectants*

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TC%2082>